

# Andernos, le point sur les structures municipales accueillant du public

COVID 19 –

Suite aux dernières mesures gouvernementales voici les dispositions qui sont appliquées à Andernos du 3 avril au 2 mai :

## SERVICES PUBLICS

- L'accueil du public dans les Services municipaux est maintenu (horaires habituels)

## ENFANCE JEUNESSE

- Les établissements scolaires, les crèches sont fermées. Seuls les enfants des familles relevant de la liste des professions prioritaires, établie par l'Etat, sont accueillis dans les établissements scolaires, les crèches et les ALSH (toutes les infos sur [andernos.fr](http://andernos.fr))
- LAEP : ouvert sur inscription : <https://coban-atlantique.fr/vivre-au-quotidien/lieu-accueil-enfants-parents/>
- RAM : ouvert (accueil des parents par tel : 06 75 30 37 35 ou par mail [ramandernosares@hotmail.fr](mailto:ramandernosares@hotmail.fr))

A. Aventure Andernos : annulé

B. Le Local jeunes est ouvert pour les enfants des personnels prioritaires

C. Cap 33 ouvre pendant les vacances scolaires (programme en cours d'élaboration)

- Du 6 au 11 avril, l'Ecole de musique assure ses enseignements en visio conférence

## MARCHES

- Le marché couvert, les marchés de plein air du vendredi et du dimanche restent ouverts aux horaires habituels uniquement pour les commerces alimentaires

## CULTURE-LOISIRS-SPORT

- La Médiathèque est ouverte au public du mardi au samedi de 14h à 17h et le vendredi de 10h à 12h
- L'office de tourisme est fermé
- Pratique sportive dans l'espace public (plages, parcs, forêts):

La pratique sportive individuelle pour tout public est autorisée (sauf les sports de contact) avec une distanciation physique de 2 mètres et pas plus de 6 personnes y compris l'encadrant. Port du masque obligatoire si l'activité le permet.

- Pratique sportive, établissement recevant du public en plein air (stades, piste athlétisme, court de tennis...) :

La pratique sportive pour les mineurs et les majeurs est autorisée avec un encadrement pour 8 personnes et une distanciation physique de 2 mètres.

Port du masque obligatoire si l'activité le permet.

- Le Skate park et les aires de jeux pour enfants sont fermés

Tous les accueils de public se font dans les règles du protocole sanitaire en vigueur, le port du masque est obligatoire.